



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 9 FÉVRIER 2015 A 20H30**

L'an deux mille quinze,

Le neuf février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, Vice-président de la communauté de communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE (à partir de vingt heures cinquante cinq), Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Christophe GOETHALS, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREYVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ (à partir de vingt heures trente cinq), Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

Procurations :

Florent BORON à Axel FAIVRE.

Karel KURZWEIL à Monsieur le Maire.

Karine LATOS-MAINA à Sylvie SORMAIL.

Michel MOREAU à Gérard PARFAIT.

Christian GHEZ à Pierre VEZY (de vingt heures trente à de vingt heures trente cinq).

Absente : Muriel DEGAVRE (de vingt heures trente à vingt heures cinquante cinq).

Secrétaire de séance : Thomas BATIGNE.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h30.

A) Approbation du Procès Verbal de la séance du 15 décembre 2014.

Le Procès Verbal de la séance du 15 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Axel FAIVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Sylvie SORMAIL, Michel MOREAU représenté par Gérard PARFAIT, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREYVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

B) Décisions du Maire, en vertu de la délibération n°2014-04/18 du 29 avril 2014, portant délégation de pouvoir confiée au Maire par le Conseil Municipal :

* ANNÉE 2014 *

N°56 : Attribution de chèques cadeaux aux enfants du personnel municipal âgés de 11 à 17 ans. Chèque CADHOC d'une valeur de 30 € (trente euros) par enfant.

N°57 : Convention de prestation de service avec l'association Saint Nom la Nature pour l'animation des temps périscolaire (année 2014-2015) pour un coût horaire de 30 € (trente euros) TTC.

N°58 : Convention mise à disposition de la piscine de Corneille de La Celle Saint-Cloud pour la pratique de la natation scolaire pour l'année scolaire 2014-2015 pour un tarif de location unitaire de 253 € (deux cent cinquante trois euros) TTC.

N°59 : Contrat de cession présenté par l'Association NUAGES ET SONS pour sa représentation du spectacle « Scoops en concert » le samedi 17 janvier 2015 à 20h30 à l'Espace JKM pour un montant de 1 600 € (mille six cent euros) TTC.

* ANNÉE 2015 *

N°01: Convention de mise en œuvre du Projet Éducatif Territorial (PEDT).

N°02 : Contrat de cession présenté par ANIMATION 78 pour animation de la soirée du personnel du vendredi 16 janvier 2015 de 19h30 à 2h à la mairie pour un montant de 480 € (quatre cent quatre vingt euros) TTC.

N°03 : Contrat de cession présenté l'association LES SPECTACLES DU 21 pour sa représentation du spectacle théâtral « Justice et Amadeus » le dimanche 25 janvier 2015 à 15h à l'Espace JKM pour un montant de 700 € (sept cent euros) TTC.

N°04 : Mandatement de SORBA PAYRAU, société d'avocats, 11 rue de Sontay 75016 Paris, afin de défendre les intérêt de la commune de Saint-Nom-La-Bretèche dans le cadre du recours déposé contre l'arrêté du Maire en date du 26/04/2010 accordant un permis de construire n° 078 571 10G0004 délivré à Monsieur FRETE Guillaume.

N°05 : Contrat de cession présenté par l'association COMPAGNIE SABLE D'AVRIL pour sa représentation du spectacle « Des rêves dans le sable » le mercredi 22 avril 2015 à 15h à l'Espace JKM pour un montant de 1 850 € (mille huit cent cinquante euros) TTC.

N°06 : Contrat de cession présenté par l'association ANIMATION PARLY 2 - LE CHESNAY pour l'organisation du spectacle « Urbi et Orbi » de René DE OBLADIA le dimanche 8 février 2015 à l'Espace JKM pour un montant de 300 € (trois cent euros) maximum.

C) Notes de Synthèses :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

N° 2015-02/01 : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales – Répartition du prélèvement

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le transfert, par dérogation et conformément à la loi de finances pour 2015 et au CGCT, du prélèvement total du FPIC sur les ressources fiscales de la Communauté de communes Gally Mauldre, au titre de l'exercice 2015.

AUTORISE le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Axel FAIVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Sylvie SORMAIL, Michel MOREAU représenté par Gérard PARFAIT, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Jean-Marie CHAZAL.

ONT VOTÉ CONTRE : Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD.

N° 2015-02/02 : Actualisation Autorisation de Programme / Crédits de Paiements – Construction complexe sportif

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'actualiser l'AP/CP du 28 mars 2013, comme suit (les années 2011 et 2012, antérieures à l'AP/CP n'entrent pas dans le calcul de l'autorisation de programme) :

N° AP	Libellé	Montant AP	Réalisé 2013	Réalisé 2014	CP 2015
201301	Construction d'un complexe sportif	5 682 667,65€ TTC	313 011,11€ TTC	4 310 916,80€ TTC	1 058 739,74€ TTC

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Axel FAIVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Sylvie SORMAIL, Michel MOREAU représenté par Gérard PARFAIT, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-02/03 : Budget Primitif 2015 - Ville

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE selon les votes présentés ci-après, le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2015, pour les montants ci-après :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2015	Votes pour	Votes contre	Abstentions
011	Charges à caractère général	2 434 794,42	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 155 100,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
014	Atténuation de produits	1 172 578,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
65	Autres charges de gestion courante	612 776,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
66	Charges financières	73 888,58	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
67	Charges exceptionnelles	500,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
023	Virement à la section d'investissement	660 000,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	185 000,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
TOTAL		7 294 637,00			

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2015	Votes pour	Votes contre	Abstentions
013	Atténuation de charges	22 500,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
70	Produits des services, domaine, ventes	885 820,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
73	Impôts et taxes	5 165 181,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
74	Dotations et participations	863 836,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
75	Autres produits de gestion courante	169 300,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
77	Produits exceptionnels	128 000,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	60 000,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
TOTAL		7 294 637,00			

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2015	Votes pour	Votes contre	Abstentions
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	169 150,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
204	Subventions d'équipement versées	35 000,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
21	Immobilisations corporelles	927 488,75	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
520	Opération d'équipement - Complexe sportif	1 058 739,74	29 (unanimité)		
16	Emprunts et dettes assimilées	165 515,18	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
040	Opération d'ordre entre sections	60 000,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
TOTAL		2 415 893,67			

Recettes d'investissement

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2015	Votes pour	Votes contre	Abstentions
13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 000,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 127 893,67	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	427 000,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
021	Virement de la section de fonctionnement	660 000,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
040	Opération d'ordre entre sections	185 000,00	24 du groupe « Un village en mouvement » + 1 du groupe « Réunir pour réussir »		4 du groupe « Demain Saint-Nom »
TOTAL		2 415 893,67			

Nota :

- Groupe « Un village en mouvement » : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Axel FAIVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Sylvie SORMAIL, Michel MOREAU représenté par Gérard PARFAIT, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ.

- Groupe « Demain Saint-Nom » : Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian FERROUD.

- Groupe « Réunir pour Réussir » : Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-02/04 : Budget Primitif 2015 - Assainissement

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2015, pour les montants ci-après :

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2015	Votes pour	Votes contre	Abstentions
011	Charges à caractère général	14 900,00	29		
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 000,00	29		
65	Autre charge de gestion courante	3 000,00	29		
66	Charges financières	16 100,00	29		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 000,00	29		
TOTAL		155 000,00			

Recettes d'exploitation

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2015	Votes pour	Votes contre	Abstentions
70	Ventes de produits fabriqués, prestation de service	155 000,00	29		
TOTAL		155 000,00			

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2015	Votes pour	Votes contre	Abstentions
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	29		
23	Immobilisations en cours	127 500,00	29		
16	Emprunts et dettes assimilées	52 000,00	29		
TOTAL		189 500,00			

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2015	Votes pour	Votes contre	Abstentions
10	Dotations, fonds divers et réserves	108 500,00	29		
040	Opérations d'ordre entre sections	81 000,00	29		
TOTAL		189 500,00			

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Axel FAIVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe

PARFAIT, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-02/05 : Subventions au CCAS et aux associations – Exercice 2015

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'allouer pour l'année 2015, les subventions communales pour un montant total de 251 874,55 € selon la répartition ci-après :

ASSOCIATIONS	Propositions BP 2015	Votes Pour	Votes Contre	Abstentions
Accueil des Villes Françaises (AVF)	400,00 €	25		4
Aid'Asso	3 600,00 €	25		4
Amis de Saint-Nom-la-Bretèche	1 100,00 €	25		4
Anciens Combattants (UNC/AFN)	1 000,00 €	25		4
Association Cadre et Emploi (ACE)	3 466,45 €	25		4
Association Voyages du collège de Feucherolles	500,00 €	25		4
Comité de Jumelage du Pays de Gallie	3 733,10 €	25		4
Conservatoire de Musique et de Danse	130 000,00 €	25		4
Entente Sportive Etang Saint-Nom (Football)	1 700,00 €	25		4
Maison des Loisirs et de la Culture	52 000,00 €	25		4
Reg'Art 78	250,00 €	25		4
Scouts et Guides de France	1 175,00 €	25		4
Souvenir Français	450,00 €	25		4
Temps des loisirs	1 500,00 €	25		4
USSNB Escrime	3 000,00 €	25		4
CCAS	48 000,00 €	25		4
TOTAL GENERAL	251 874,55 €			

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Axel FAIVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Sylvie SORMAIL, Michel MOREAU représenté par Gérard PARFAIT, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Jean-Marie CHAZAL.

ABSTENTIONS : Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD.

N° 2015-02/06 : Attribution de prestations d'action sociale a caractère pécuniaire

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer ce type de prestation d'action social à caractère pécuniaire, sous forme de « chèque cadeau » de 30 €, pour les enfants du personnel communal âgés de 11 à 17 ans.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Axel FAIVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Sylvie SORMAIL, Michel MOREAU représenté par Gérard PARFAIT, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-02/07 : Revalorisation des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} mars 2015

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de la revalorisation des redevances et/ou loyers des logements communaux au 1^{er} mars 2015 comme suit (loyers arrondis à l'euro le plus proche) :

LOGEMENTS	TYPE	LOYER AU 1/3/2014	LOYER ACTUALISE AU 1/3/2015
28 rue Charles de Gaulle	F3	321 €	322 €
30 rue Charles de Gaulle	F2	204 €	205 €
9 route des Deux Croix	F3	279 €	280 €
9 route des Deux Croix	F3	279 €	280 €
9 route des Deux Croix	F4	368 €	370 €
4 chemin de l'Abreuvoir	F2	252 €	253 €
4 chemin de l'Abreuvoir	F3	377 €	379 €
6 rue du Clos de la Motte	F3	279 €	280 €
6 rue du Clos de la Motte	F4	307 €	308 €
1 place Henri Hamel	F5	553 €	556 €
3 place Henri Hamel	F2	234 €	235 €
4 place de l'Europe	F4	349 €	351 €
10 route de Saint Germain N° 1 (*)	F2	416 €	418 €
10 route de Saint Germain N° 2	F3	427 €	429 €
10 route de Saint Germain N° 3	F2	333 €	335 €
10 route de Saint Germain N° 4	F5	497 €	499 €
10 route de Saint Germain N° 5	F4	442 €	444 €
10 route de Saint Germain N° 6	F1	277 €	278 €

(*) Logement loué suivant les dispositions de la loi 89-462 du 6 juillet 1989

DIT que cette revalorisation fera l'objet d'une révision au cours de l'année 2015 afin de tenir compte des nouvelles conditions d'octroi des logements communaux au personnel dans le cadre de la réforme des concessions de logement à mettre en place à compter du 1^{er} septembre 2015.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Axel FAIVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Sylvie SORMAIL, Michel MOREAU représenté par Gérard PARFAIT, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVEY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-02/08 : Tarif des droits de place sur le marché forain et pour les commerces ambulants, tarifs des droits d'occupation du domaine public

RAPPORTEUR : Pierre VEZY

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE les tarifs ci-dessous :

Tarifs de droits de place sur le marché forain et pour les commerces ambulants à compter du 1^{er} mars 2015, par demie journée (vendredi matin, vendredi après-midi, dimanche matin) :

Abonné : 3,50 € le mètre linéaire
Non abonné : 5,80 € le mètre linéaire

Revalorisation des tarifs de droits d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} mars 2015 :

Terrasse découverte : 40 €/m² par an
Terrasse couverte : 80 €/m² par an

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Axel FAIVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Sylvie SORMAIL, Michel MOREAU représenté par Gérard PARFAIT, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVEY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Jean-Marie CHAZAL.

ABSTENTIONS : Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD.

N° 2015-02/09 : Redevance communale d'assainissement

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de reconduire le montant de la redevance d'assainissement, soit 0,563 € / m³ pour 2015.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Axel FAIVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Sylvie SORMAIL, Michel MOREAU représenté par Gérard PARFAIT, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVEY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-02/10 : Création, exécution et impression des supports de communication et imprimés divers (3 lots)

RAPPORTEUR : Karine DUBOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'attribuer le présent marché aux attributaires suivants :

- Lot n°1 : STUDIOGRAPH, pour un montant maximum annuel de 9 860 € HT ;
- Lot n°2 : KAWAN COMMUNICATION, pour un montant maximum annuel de 12 226 € HT ;
- Lot n°3 : STUDIOGRAPH, pour un montant maximum annuel de 29 873 € HT.

ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du marché.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Axel FAIVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Sylvie SORMAIL, Michel MOREAU représenté par Gérard PARFAIT, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-02/11 : Avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction d'un complexe sportif – Lots n°1 (avenant n°4), n°2 (avenant n°3), n°3 (avenant n°3), n°5 (avenant n°4), n°7 (avenant n°3), n°14 (avenant n°3) - Autorisation donnée à M. le Maire pour signer

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers lots n°1 (avenant n°4), n°2 (avenant n°3), n°3 (avenant n°3), n°5 (avenant n°4), n°7 (avenant n°3), n°14 (avenant n°3), au marché de travaux relatifs à la construction d'un complexe sportif.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Axel FAIVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Sylvie SORMAIL, Michel MOREAU représenté par Gérard PARFAIT, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-02/12 : Convention d'objectifs et de moyens entre la ville et l'association Saint Nom la nature - Autorisation donnée à M. le Maire pour signer

RAPPORTEUR : Éric FROMMWEILER

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe avec l'association Saint Nom La Nature de Saint-Nom-la-Bretèche.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Axel FAIVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Sylvie SORMAIL, Michel MOREAU représenté par Gérard PARFAIT, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-02/13 : Modification du règlement intérieur du centre multi-accueil « Petit Prince »

RAPPORTEUR : Sylvie SORMAIL

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les modifications apportées au règlement intérieur du centre multi-accueil « PETIT PRINCE ».

DIT que le règlement ainsi modifié s'appliquera à compter du 1^{er} mars 2015 jusqu'au 31 août 2015, date de fin de la délégation de service public.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Axel FAIVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Sylvie SORMAIL, Michel MOREAU représenté par Gérard PARFAIT, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-02/14 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

➤ **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité du Syndicat d'Énergie des Yvelines.

➤ **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines.

➤ **AUTORISE** le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ **APPROUVE** la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant.

➤ **DONNE MANDAT** au Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de Saint Nom la Bretèche sera partie prenante.

➤ **DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Saint Nom la Bretèche est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Axel FAIVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Sylvie SORMAIL, Michel MOREAU représenté par Gérard PARFAIT, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-02/15 : SIDECOM (Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication) & SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) – Mode de participation financière

RAPPORTEUR : Christophe GOETHALS

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de renoncer à la fiscalisation de la totalité de la participation de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche au Syndicat Intercommunal pour le Développement de la COMmunication et au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Axel FAIVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Sylvie SORMAIL, Michel MOREAU représenté par Gérard PARFAIT, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2015-02/16 : Création de deux comités consultatifs : avenue Charles de Gaulle, urbanisme/cadre de vie

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de créer deux comités consultatifs, pour associer des personnes qualifiées à une étude concernant les questions :

- L'avenue Charles de Gaulle
- L'urbanisme et le cadre de vie

DÉCIDE que ces comités consultatifs seront composés de la manière suivante :

- **Comité consultatif « AVENUE CHARLES DE GAULLE »**

Gérard PARFAIT, membre du Conseil Municipal, Président,

Christophe GOETHALS, Grégory DUTREY, Muriel DEGAVRE, Pierre VEZY membres du Conseil Municipal,

Philippe BOIDIN, François-Éric DUCRUET, Maria LABBE AVELLA, Pascal LABBE AVELLA, Stéphane LAFFONT, Pascal LECHANTEUR, Hervé MANCERON, Michel RAOUL, Michel SIAMER, Jean STEENEBRUGGEN, Maxime URVOY, Jean-Marc VIATEAU, représentants de la population de Saint-Nom-la-Bretèche.

- **Comité consultatif « URBANISME - CADRE DE VIE »**

Gérard PARFAIT, membre du Conseil Municipal, Président,

Michel MOREAU, Karine DUBOIS, Grégory DUTREY, Capucine DESBOIS, Christian PERROUD membres du Conseil Municipal,

Inge BAZ, Philippe BOIDIN, Didier GENIN, Pascal LECHANTEUR, Walter NAUMANN, Jean-Yves PIGER, Claude James RICKARD, Serge SEBAOUN, Jean-Marc VIATEAU, représentants de la population de Saint-Nom-la-Bretèche.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Axel FAIVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Sylvie SORMAIL, Michel MOREAU représenté par Gérard PARFAIT, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL.

D) Questions diverses

La séance prend fin à 22h45.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 11 février 2015.

Affiché le 16 février 2015.

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,
Vice-président de la communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

